

# Les Amis de Châteauneuf

Association déclarée loi 1901



## BULLETIN D'ADHESION

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

Tél. : .....

Email : .....

**Bulletin à retourner comme suit avec preuve de paiement ou chèque :**

**Association des Amis de Châteauneuf  
Maison des Amis, Place aux Porcs, F-21320 Châteauneuf**

- ⇒ Carte Individuelle : 18,00 euros
- ⇒ Carte Famille (\*): 25,00 euros
- ⇒ Carte Jeune ( - 25 ans) : 10,00 euros

(\*) Pour les « Cartes Famille » :

NOM et Prénom du conjoint, 2<sup>ème</sup> adhérent : .....

**N° compte** : FR76 1100 6210 1301 6353 9500 143 au Crédit Agricole (BIC/SWIFT AGRIFRPP810)

Merci d'indiquer en libellé : Votre **NOM** / Cotisation Amis Chat9 20xx

**Adhésion valable jusqu'à la prochaine Assemblée Générale**, la date du paiement faisant foi, donnant droit à recevoir toutes les informations concernant la vie de l'Association et les invitations aux manifestations organisées par elle.

L'Association des Amis de Châteauneuf est une organisation reconnue d'intérêt général. A ce titre, les dons au-delà du montant de la cotisation annuelle qu'elle reçoit sont défiscalisés à hauteur de 66 % des sommes versées dans la limite de réduction maximum de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal est délivré sur demande au donateur.



L'Association dite « LES AMIS DE CHÂTEAUNEUF », fondée le 11 février 1956, a pour objet de :

- Faire connaître et mettre en valeur les richesses naturelles, historiques, architecturales et archéologiques de CHÂTEAUNEUF et ses environs,
- organiser et soutenir les manifestations festives qui sous-tendent cette action,
- contribuer au rayonnement culturel du village,
- participer au développement du tourisme local et régional.

Par tous moyens appropriés, tels que :

- L'organisation de conférences, concerts, expositions, cinéma, théâtre, etc....
- La programmation annuelle ou pluriannuelle de manifestations thématiques et festives.
- La participation à la mise en valeur du patrimoine.
- Le pavoiement du village.
- La diffusion de dépliants touristiques.
- La diffusion d'informations.
- L'aménagement de sites.
- L'organisation de visites guidées du village.
- L'édition d'ouvrages ou de monographies relatifs à Châteauneuf.